

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2013

Présents : Aimé LAMBERT, Jean-Michel TOUCHER, Josette RIMET-MEILLE, André MOUNIER-VEHIER, Claude JOURDAN , Bernard VALLIN, Emmanuel GROS, Bernard PELERIN ,Sylvain DHERBASY, Olga GRILLOT

Excusée : Céline ROCHER,

Début de séance = 20h

Secrétaire de séance nommé : Jean-Michel TOUCHER

1. Approbation du zonage d'assainissement proposé par le schéma directeur d'assainissement du 12/01/2004

Suite aux visites du technicien du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin, certaines installations de notre commune sont non conformes et peuvent présenter des risques sanitaires.

Les personnes concernées, averties par courrier, peuvent bénéficier d'une aide de 3 000€ pour mettre en conformité leur installation d'assainissement.

Les dossiers et les renseignements sont fournis par la SPANC Tel 04 76 38 80 72

Pour que cette aide puisse être attribuée, l'agence de l'eau demande à la commune d'approuver le Schéma directeur d'assainissement du 12/01/2004.

Pour mémoire cette étude prévoyait 3 scénarii possibles d'assainissement sur notre commune :

- Scénario n° 3 : Assainissement collectif jusqu'à la communes de Chevière = coût environ 320 000 €ht
- Scénario n° 2 : Village avec Champ d'épandage = coût environ 60 000 €ht
- Scénario n° 1 : Assainissement individuel tenant compte des zones à risques et urbanisées

L'ensemble des élus approuvent le zonage d'assainissement du scénario 1 d'après l'étude réalisée

2. Délibération concernant les travaux à réaliser sur le monument aux morts ainsi que sur l'édifice public devant l'église

Vu la dégradation du monument aux morts ainsi que l'édifice public devant l'église , des travaux de décapage , lavage revernissage, peinture sont à envisager.

- ✓ Coût pour le monument aux morts = 749 €
- ✓ Coût pour l'édifice = 363 €

Vote à l'unanimité de l'ensemble des élus présents pour donner leur accord sur la réalisation de ces travaux

3. Délibération de principe sur la représentativité des communes à l'assemblée communautaire pour les échéances 2014

- ✓ Suite aux différentes réunions sur la problématique de la représentativité des communes à l'assemblée communautaire, les élus présents ont donné leur accord pour que ceux-ci ne soient pas changés.

Actuellement il y a deux représentants pour la commune de Bessins et nous aurions dû passer à un seul suite aux

nouvelles orientations. En collaboration avec l'ensemble des petites communes nous avons souhaité maintenir le nombre de deux représentants.

Vote à l'unanimité de l'ensemble des élus présents pour donner leur accord

4. Affaires diverses

- ✓ Suite aux travaux d'aménagement de la nouvelle Mairie, quelques armoires métalliques non réutilisées sont mises en vente pour un montant de 50 € pièce.
Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Mairie
- ✓ Cimetière
Une réflexion est menée par les élus pour :
 - la création d'un « ossuaire » afin de pouvoir réaménager les places au cimetière.
 - De refaire les allées pour faciliter les accès aux tombes pour les personnes handicapées ou en difficultés
- ✓ Les travaux de curage des fossés sont prévus en septembre
- ✓ Les travaux pour la récupération des eaux venant du village débuteront à partir du 18 septembre
- ✓ Un affichage sera mis en place concernant les coupes de bois de l'année prochaine

Fin de séance à 21 h 45